

REGISTRE QUÉBÉCOIS DES ARMES À FEU
Les maires de la MRC d'Antoine-Labelle demeurent impartiaux

Mont-Laurier, le 5 février 2019 – **Lors du dernier conseil de la MRC, le 29 janvier dernier, les mairesses et maires du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, conscients d'être représentants de groupes d'allégeances différentes sur le sujet, se sont prononcés sur leur désir d'impartialité en ce qui concerne la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec*.**

Le registre québécois des armes à feu fait couler beaucoup d'encre depuis son adoption, et ce, à l'échelle de la province. Ainsi, le comité exécutif de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prenait position dans le dossier, position pour laquelle une majorité de mairesses et maires de la MRC d'Antoine-Labelle s'identifient également. « À titre d'élue(s) municipaux, il est important de réitérer que la Loi est en vigueur, et qu'elle doit être respectée », exprime le comité exécutif par le biais d'un communiqué diffusé le 25 janvier dernier. De plus, celui-ci ajoute que « la FQM invite le gouvernement à consulter largement les communautés de toutes les régions quant au suivi et à l'évaluation des impacts des mesures proposées ».

Les élus de la MRCAL souhaitent donc maintenir une équité entre leurs citoyens et demeurer impartiaux face aux diverses positions possibles au sein de leur communauté. « Les mairesses et maires demeurent à l'écoute de leurs citoyens et, en ce sens, encouragent les individus, les groupes ou les organisations à exprimer librement leur prise de position individuelle dans le respect de chacun », affirme M. Gilbert Pilote, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de la municipalité de Ferme-Neuve.

- 30 -

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca